

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/03/2026 - 1667 - 2011 B 00701 - 533 532 909 - 3 G

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11

11.11.11



Formulaire à déposer
en double exemplaire

DEPOSE LE

06 MAR. 2026

N° 2065-SD
2025

cerfa

N° 11084*26

Formulaire obligatoire

(N° 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Tribunal de Commerce de Compiègne

Le Greffier

Régime simplifié d'imposition

✓

Exercice ouvert le

01/08/2024

et clos le

31/07/2025

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe*

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

3 G

SIRET

5 3 3 5 3 2 9 0 9 0 0 0 1 7

Mél :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

MALP ART PUB

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Activités des agences de publicité

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

31693

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44
quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale
art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

OU

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

NETexcom

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

PY33 - 33 rue la Fay 75009 Paris Tél: 01 88 32 02 62

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA

Viséur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur
conventionné :

Date : 14/11/2025

Lieu : CREPY-EN-VALOIS

Qualité et nom du signataire:

GERANT

GIRAUDON ALISSON

Signature :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur
conventionné

Examen de conformité fiscale
(ECF)

Prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
Mme GIRAUDON ALISSON			2010	2024	8500					
3 ROUTE DE PIERREFONDS 60800 CREPY EN VALOI										
Mme GIRAUDON ALISSON			2010	2025	12100					
3 ROUTE DE PIERREFONDS 60800 CREPY EN VALOI										
M. GIRAUDON ARNAUD			990	2024	0					
3 ROUTE DE PIERREFONDS 60800 CREPY EN VALOI										
M. GIRAUDON ARNAUD			990	2025	0					
3 ROUTE DE PIERREFONDS 60800 CREPY EN VALOI										
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
					0% 15% 19%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				26689	MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLt réalisée au cours de l'exercice					
					MVLt restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

A.G

Désignation de l'entreprise		3 G		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		MALPART PUB - 60800 - CREPY-EN-VALOIS					
SIRET		5 3 3 5 3 2 9 0 9 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 3 1 0 7 2 0 2 5			
		Brut		Amortissements – Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	40 210	012	40 210	
		Autres *	014	2 500	016	2 500	
	Immobilisations corporelles *		028	178 737	030	158 665	
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	221 447	048	161 165	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	31 786	052	31 786	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	11	066	11	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	55 961	070	55 961	
		Autres * (3)	072	7 487	074	7 487	
	Valeurs mobilières de placement		080	91	082	91	
	Disponibilités		084	22 329	086	22 329	
	Charges constatées d'avance *		092	8 330	094	8 330	
	Total II		096	125 995	098	125 995	
	Total général (I + II)		110	347 442	112	161 165	
					186 277		
				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	3 000			
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	300			
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132		
	Report à nouveau		134	109 524			
	Résultat de l'exercice		136	-31 808			
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	81 016			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	17 955			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	20 036			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	9 086	172	18 092	
	Comptes courants d'associés		173	42 806			
	Autres dettes		175	6 370			
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	105 259				
Total général (I + II + III)		180	186 277				
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3 G		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 07 2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	
			217		218	119 601
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	3 900	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 123 501	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	22 306	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	655	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 6 934 - immobilier :)			242	55 576	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	772	244	1 347	
	Rémunérations du personnel *			250	59 674	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 774	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	2 500	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4 101
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
		Total des charges d'exploitation (II)				264 154 933
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 -31 432	
	Produits financiers (III)	280	1	Charges financières (V)		294 261
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	115	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310 -31 808		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314 31 808	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	115	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
DÉDUCTIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
			JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A	181		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
DÉDUCTION EXCEPTIONNELLE (art. 39 decies G)				649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	354 31 693	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * 79 859 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	372 31 693	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AG

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3 G		Neant ☐			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	37 710	402	2 500	404		406	40 210
	Autres	410	2 500	412		414		416	2 500
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	130 069	442	20 990	444		446	151 059
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460	10 741	462		464		466	10 741
	Autres immobilisations corporelles	470	16 352	472	586	474		476	16 938
Immobilisations financières		480	2 620	482		484	2 620	486	
TOTAL		490	199 992	492	24 076	494	2 620	496	221 448
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	2 500	502		504		506	2 500
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	129 592	532	2 152	534		536	131 744
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	10 741	552		554		556	10 741
	Autres immobilisations corporelles	560	15 832	562	348	564		566	16 180
TOTAL		570	158 665	572	2 500	574		576	161 165
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values				
					Court terme*	Long terme			
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AG

[illegible]

AG

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3 G			Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	3 900	652	3 900	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	3 900	682	3 900	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681	683						
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	79 859					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984	79 859					
Déficits de l'exercice		860	31 693					
Total des déficits restant à reporter		870	111 552					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380	
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	23 951
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	11 834
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

AG

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

A.G.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant ☐

Exercice clos le		3 1 0 7 2 0 2 5										SIREN		5 3 3 5 3 2 9 0 9									
Dénomination de l'entreprise		3 G																					
Adresse (voie)		MALPART PUB																					
Code postal		6 0 8 0 0						Ville		CREPY-EN-VALOIS													
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		901		0						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		902		0									
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		903		2						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		904		3000									
TOTAL DES LIGNES 901 + 903		905								TOTAL DES LIGNES 902 + 904		906											

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille GIRAUDON Prénom(s) ALISSON
 Nom d'usage % de détention 67.0000 Nb de parts ou actions 2010
 Naissance : Date 07/03/1988 N° Département 60200 Commune COMPIEGNE Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie ROUTE DE PIERREFONDS
 Code postal 60800 Commune CREPY EN VALOIS Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom de famille GIRAUDON Prénom(s) ARNAUD
 Nom d'usage % de détention 33.0000 Nb de parts ou actions 990
 Naissance : Date 04/01/1965 N° Département 60200 Commune COMPIEGNE Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie ROUTE DE PIERREFONDS
 Code postal 60800 Commune CREPY EN VALOIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.G.

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 1 0 7 2 0 2 5

SIREN 5 3 3 5 3 2 9 0 9

Dénomination de l'entreprise 3 G

Adresse (voie) MALPART PUB

Code postal 60800

Ville CREPY-EN-VALOIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

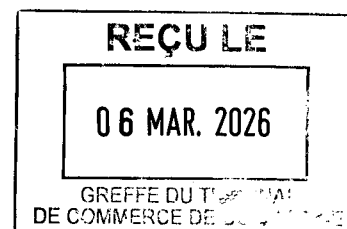
Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.G

« SARL 3G »



Société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros

Siege social : 3 Route de Pierrefonds

60800 CREPY EN VALOIS

533532909 000017 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 20 fevrier à dix-huit heures trente.

Chers associés,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos-le : 31 juillet 2025.

1/ RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 juillet 2025

Au cours de l'exercice écoulé, la société a réalisé un chiffre d'affaires, hors-taxes, d'un montant de 123 501 euros, contre 172 963.65 euros pour l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation fait ressortir 31 432 euros de déficit.

Sur l'exercice écoulé, nous avons perdu dans notre chiffre d'affaires 49 462.65 euros malgré un contexte difficile nous avons perdu un gros client qui justifie le déficit.

Nos prévision pour revenir à un cycle normal et reprendre une année en bénéfice il faudrait une augmentation d'environ 50 000 euros.

A-G

2/PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et à nos statuts, nous proposons de reporter le déficit de l'exercice soit 49 462.65 euros en diminution des réserves.

Il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

3/AUTRES INFORMATION

Notre rapport spécial fait état des conventions antérieurement approuvées et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Nous allons maintenant vous faire la présentation des comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les comptes ayant été adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la gérance

LA GERANTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

« SARL 3G »

Société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros

Siege social : 3 Route de Pierrefonds

60800 CREPY EN VALOIS

533532909 000017 RCS COMPIEGNE

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt SIX,

Le 20 FEVRIER, à dix huit heures.

Les associés de la société SARL 3G au capital de 3000 euros divisé en 3000 parts de 1 euros chacune, dont le siège est à CREPY EN VALOIS ; au 3 route de Pierrefonds.

Se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Giraudon Alisson, Gérante.

La présidente constate que :

1/Mme GIRAUDON Alisson propriétaire de 2010 deux mille dix parts est présente.

2/M GIRAUDON Arnaud propriétaire de 990 neuf cent quatre vingt dix parts est présent.

TOTAL DES PARTS PRESENTE trois mille .

La présidente constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance.
- Fixation de la rémunération du gérant
- Question diverse.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance.
- Le texte de la résolution qui sera proposée au vote de l'assemblée

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, elle ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, elle met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale des associés décide de fixer à un montant maximum de 22 000 euros vingt deux mille euros net. De rémunération allouée à Madame Giraudon Alisson gérante , par exercice social, lequel pourra déterminer elle-même le montant et la périodicité des versements, dans la limite ci-dessus, voire même y renoncer pour partie si besoin était.

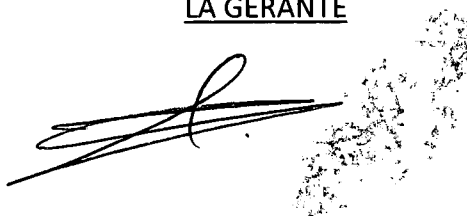
L'intéressé continuera, en outre, à bénéficier de la prise en charge, par la Société, de ses cotisations personnelles obligatoires et facultatives, déductibles dans le cadre de la loi Madelin, et du remboursement, sur justification, des frais engagés pour le compte de la société, dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la gérance.

LA GERANTE

A handwritten signature in black ink, followed by a circular stamp that appears to be a company seal or official stamp, though the details within it are not clearly legible.

« SARL 3G »

Société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros

Siege social : 3 Route de Pierrefonds

60800 CREPY EN VALOIS

533532909 000017 RCS COMPIEGNE

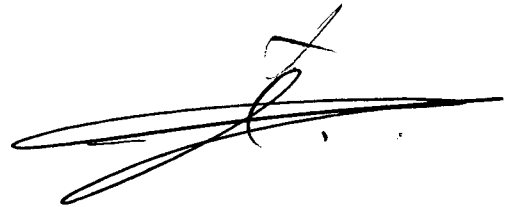
ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 20 FEVRIER 2026

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice, soit 31 432 euros

Certifié conforme par le gérant

Madame GIRAUDON Alisson

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

« SARL 3G »

Société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros

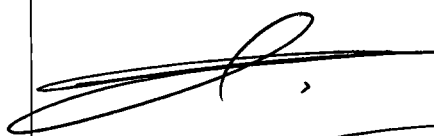
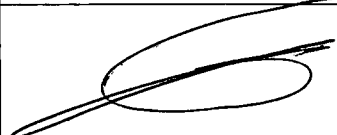
Siege social : 3 Route de Pierrefonds

60800 CREPY EN VALOIS

533532909 000017 RCS COMPIEGNE

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 20 FEVRIER 2026

FEUILLE DE PRESENCE

<u>PRENOM,NOM DES ASSOCIES OU DES MANDATAIRES</u>	<u>NOMBRE DE PARTS</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>	<u>SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU MANDATAIRES</u>
Madame GIRAUDON Alisson 3 route de pierrefonds 60800 Crepy en valois	<u>2010</u>		
Monsieur GIRAUDON Arnaud 3 route de pierrefonds 60800 Crepy en Valois	990		

**Certifiée sincère et valable, la présente feuille de présence à l'laquelle
n'est annexé aucun pouvoir, arrêtée à 2 associés présent possédant ensemble
3000 parts sociales.**